



Federation of
Medical Regulatory
Authorities of Canada

Fédération des
ordres des médecins
du Canada

Cadre sur les sages pratiques et la réglementation médicale Vers une expérience sûre et équitable pour les peuples autochtones

Le présent cadre propose des recommandations et des normes réglementaires de base aux membres de la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC). Il vise à guider l'élaboration des politiques et directives des ordres des médecins à l'intention de leurs membres et à favoriser l'uniformité nationale et pancanadienne. Il incombe à chaque ordre des médecins d'élaborer des politiques et stratégies pour assurer une réglementation efficace.

A. Préambule

La FOMC et ses membres, les 13 ordres des médecins des provinces et territoires, reconnaissent que le racisme systémique anti-autochtone existe en médecine et dans la réglementation médicale.

La FOMC et ses membres sont au service de l'ensemble du public, mais reconnaissent que les communautés et les patients autochtones ne se tournent souvent pas vers les ordres des médecins pour tenir la profession médicale responsable par la réglementation. La FOMC et ses membres jugent que cette situation découle de leurs propres échecs de communication, d'accessibilité et de confiance.

La FOMC et ses membres s'engagent à éradiquer le racisme systémique anti-autochtone dans leurs travaux et à être des alliés solidaires pour les gens du milieu de la santé qui aspirent à un réel changement.

C'est donc dans cette optique que la FOMC a organisé un groupe de travail chargé de formuler des recommandations visant à aborder l'enjeu du racisme anti-autochtone en médecine et dans la réglementation médicale.

B. Composition du groupe de travail

La FOMC ne prétend pas parler au nom des personnes qui subissent le racisme anti-autochtone et vise à inclure la participation juste des peuples autochtones.

Le groupe de travail comprenait des représentants des ordres des médecins et des médecins nommés par l'Association des médecins autochtones du Canada :

- D^{re} Lana Potts, médecin de famille, Siksika, Alb. (présidente)
- D^r Derek Puddester, registraire adjoint, bureau des plaintes et enquêtes, College of Physicians and Surgeons of British Columbia, C.-B.
- D^r Alike Lafontaine, anesthésiste, Grande Prairie, Alb.
- D^{re} Dawn Hartfield, directrice des plaintes et registraire adjointe au bureau de conduite professionnelle, College of Physicians and Surgeons of Alberta, Alb.
- D^{re} Karen Shaw, registraire, College of Physicians and Surgeons of Saskatchewan, Sask.
- D^{re} Lisa Richardson, interniste, Réseau universitaire de santé, Toronto General Hospital, Ont.
- D^{re} Saroo Sharda, médecin-conseil et responsable de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, Ont.
- D^{re} Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire, Collège des médecins du Québec, Qc
- D^{re} Nathalie Duchesne, médecin-conseil, Direction des études médicales, Collège des médecins du Québec, Qc
- D^r Douglas A. (Gus) Grant, registraire, College of Physicians and Surgeons of Nova Scotia, N.-É.
- M^{me} Fleur-Ange Lefebvre, directrice générale et chef de la direction, Fédération des ordres des médecins du Canada

C. Références pour les principes fondateurs

1. Joyce's Principle / le Principe de Joyce
 - en [français](#)
 - in [English](#)
2. [*In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in BC Health Care*](#)
3. [*The Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action*](#)
4. [*Favoriser la réconciliation dans les soins de santé au Canada – Des pratiques judicieuses pour les leaders en santé*](#) de SoinsSantéCAN
5. Les points de vue et expériences vécues des intervenants en consultation, y compris, entre autres :
 - séances de consultation du fédéral sur la lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé canadiens;

- congrès de formation conjoint FOMC-CMQ de juin 2022, Éliminer toute forme de racisme et de discrimination en général et envers les Autochtones : Créer un milieu réglementé sûr pour les patients.

D. Facteurs de réussite

Après la mise en œuvre de ces recommandations, la réussite est définie comme la mesure dans laquelle on observe un effet positif sur les peuples et communautés autochtones et sur leurs relations avec la profession médicale et les ordres des médecins.

Les mesures de réussite reposent sur les éléments suivants :

- Reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples et communautés autochtones, y compris en ce qui concerne les soins de santé;
- Établissement de partenariats continus avec les membres des communautés autochtones pertinentes pour chaque province ou territoire, y compris avec les aînés, les gardiens du savoir, les patients, les médecins et les autres fournisseurs de soins;
- Relations et partenariats locaux qui tiennent compte des différences et de l'hétérogénéité intra- et intercommunautaires chez les peuples autochtones partout au Canada;
- Adoption des sages pratiques (c.-à-d., actions localement pertinentes, qu'il s'agisse d'outils, de principes ou de décisions) dans les processus et procédures réglementaires;
- Effet positif sur les peuples et communautés autochtones.

La FOMC et ses membres s'engagent à évaluer régulièrement les progrès accomplis pour toutes les recommandations en élaborant et en appliquant des procédures et des outils pour mesurer la réalisation de ces facteurs de réussite. Voici quelques exemples : assurer la sécurité et l'humilité culturelle par la mise en œuvre d'une formation spécifiquement contre le racisme anti-autochtone, raconter les récits dans les publications, avoir des ressources internes dédiées aux personnes issues de ces groupes, etc.

E. Recommandations

R1 – Recommandation 1

La FOMC et chaque ordre des médecins s'engagent à reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples et communautés autochtones, y compris en ce qui

R2 – Recommandation 2

La FOMC et chacun de ses membres s'engagent à établir des relations respectueuses, significatives et inclusives avec les partenaires autochtones.

R3 – Recommandation 3

La FOMC et chacun de ses membres s'engagent à reconnaître et à traiter le racisme anti-autochtone, de même que toutes les autres formes de racisme, comme une inconduite professionnelle.

R4 – Recommandation 4

La FOMC et chacun de ses membres s'engagent à reconnaître, en médecine et dans la réglementation médicale, l'importance de l'humilité culturelle comme élément essentiel du professionnalisme et de la sécurité culturelle comme élément essentiel de la compétence.

R5 – Recommandation 5

La FOMC et chacun de ses membres s'engagent à assurer la sécurité culturelle et à légiférer sur les médecins qui ne font pas preuve d'humilité culturelle.

F. Principes

Les recommandations ci-dessus reposent sur les huit principes suivants qui visent à guider la FOMC et les ordres des médecins.

Ces principes sont décrits à l'annexe 1.

- Humilité
- Relation
- Réconciliation
- Respect
- Reconnaissance
- Réciprocité
- Autodétermination
- Non-appropriation

G. Définitions

Les mots et termes suivants apparaissent souvent dans les discussions et documents de référence. Ils peuvent ou non figurer dans le présent cadre. Ils sont surtout fournis à

Ils sont définis à l'annexe 2.

- Sages pratiques
- Autochtone
- Expérience vécue
- Récits
- Aîné
- Gardien du savoir
- Savoir traditionnel
- Justice réparatrice
- Plainte ou grief
- Préoccupation
- Navigation
- Réglementation tenant compte des traumatismes
- Cérémonie
- Racisme systémique

H. Documents de référence

- [The Black Dog Institute \(Australie\)](#)
- Université de la Saskatchewan – [*The Power of Indigenous Storytelling*](#)
- [Encyclopédie canadienne](#)
- Bureau des initiatives autochtones de l'Université Queen's – [*Ways of Knowing: Elders, Knowledge Keepers, and Cultural Advisors*](#)
- [Oxford English Dictionary](#)

Annexe 1 – Les huit principes

Humilité

Le principe d'humilité consiste en l'examen des valeurs, croyances, expériences et préjugés de l'organisation, de la gouvernance, des comités, du personnel et des membres de la profession au moyen de l'autoréflexion et du questionnement constant dans le but de développer la compréhension mutuelle, des partenariats fructueux et la sécurité culturelle.

Relation

Le principe de relation désigne l'établissement et le maintien d'une relation utile et respectueuse entre les peuples autochtones et la collectivité allochtone comme élément clé de la réconciliation.

Réconciliation

La réconciliation est le résultat découlant de la reconnaissance du passé et des préjudices infligés aux peuples autochtones, ce qui mène à la réparation des causes et à un engagement à l'action continue pour changer les comportements. La prise de conscience comprend aussi la reconnaissance du racisme actuel et continu.

Respect

Le principe du respect implique un profond respect des droits, traditions, cérémonies, façons d'être et savoirs des peuples autochtones.

Reconnaissance

Ce principe implique la reconnaissance solennelle et officielle des peuples autochtones et de leur droit à l'autodétermination, de leurs langues et de leurs cultures; un engagement à honorer tous les traités; la reconnaissance de la vérité telle qu'elle est racontée par la personne qui a subi le préjudice; et la reconnaissance du racisme systémique.

Réciprocité

Le principe de réciprocité guide les sages pratiques par lesquelles les peuples et communautés autochtones et les personnes et collectivités allochtones échangent pour le bénéfice mutuel, y compris les connaissances et l'octroi de privilèges.

Autodétermination

Le principe d'autodétermination s'applique à la capacité ou à la coutume des peuples et communautés autochtones d'agir de façon autonome et de prendre des décisions

Non-appropriation

La non-appropriation est un principe qui engage à ce que les langues, les savoirs et les autres aspects des cultures autochtones ne soient pas utilisés sans avoir en avoir expressément reçu la permission au préalable.

Annexe 2 – Définitions

Sages pratiques

Actions autochtones locales pertinentes qui contribuent à des conditions durables et équitables.

Autochtone

Mot que la FOMC utilise pour désigner les Premières Nations (avec ou sans traité, avec ou sans statut officiel), les Inuits et les Métis.

Expérience vécue

Impact des effets historiques négatifs continus sur une personne et/ou des effets d'événement particuliers sur son bien-être social et émotionnel. Cette notion englobe le bien-être culturel, spirituel, physique, émotionnel et mental des personnes, familles et communautés autochtones.

Récits

Véhicule valide et foncièrement fiable qu'utilisent les Autochtones pour transférer les connaissances, par l'entremise de gardiens du savoir sages et de confiance, dans le but de partager le savoir sur l'esprit, le corps et l'âme en rapport avec la terre.

Aîné

Personne respectée qui joue des rôles fondamentaux dans sa communauté autochtone. Les aînés sont d'importants gardiens du savoir et contribuent aussi à assurer la continuité culturelle. Constituant un lien présent vers le passé, les aînés jouent les rôles d'enseignant, de guérisseur, de conseiller et de guide.

Gardien du savoir

Personne qui a reçu les enseignements d'un aîné ou d'un gardien du savoir âgé de sa communauté. Cette personne possède les savoirs et enseignements traditionnels, elle a

Cadre de la FOMC sur les sages pratiques et la réglementation médicale (approuvé par le conseil d'administration, décembre 2022)
appris à embrasser ces enseignements et à reconnaître lorsqu'il est approprié ou non de partager ces connaissances avec les autres.

Justice réparatrice

Système de résolution des conflits axé sur la réhabilitation et la réconciliation avec les victimes et la communauté en général. Dans le principe de justice réparatrice, il n'est pas question de déterminer la responsabilité.

Racisme systémique (ou racisme institutionnel)

Processus racistes intégrés dans les lois (locales, étatiques et fédérales), les politiques et les pratiques de la société et de ses institutions et qui par leur fonctionnement avantagent les groupes raciaux considérés comme supérieurs tout en opprimant, en désavantageant ou même en négligeant les groupes raciaux considérés comme inférieurs.

(Traductions; D.R. Williams, J.A. Lawrence et B.A. Davis. *Racism and Health: Evidence and Needed Research*. Ann. Review Public Health, vol. 40, avril 2019, p. 105-125.)

Plainte ou grief

Expression officielle de l'insatisfaction par rapport à des actions ou à l'inaction. Quoique les mots *plainte*, *plaignant* et *se plaindre* aient souvent une connotation négative chez les personnes marginalisées, il se peut que les ordres des médecins soient contraints d'utiliser cette terminologie.

Préoccupation

Une expression d'inquiétude ou de doute sur une question considérée comme importante et sur laquelle on cherche à se faire rassurer.

Navigation

Moyen qui aide les patients à surmonter les obstacles à la réglementation adéquate, y compris l'accès, et à cheminer dans un ensemble complexe de processus et de procédures.

Réglementation tenant compte des traumatismes

Réglementation qui reconnaît et comprend que les gens peuvent être en contact avec une personne dont l'histoire comporte des événements traumatisants qui ont façonné son expérience. Cette notion vise à reconnaître ce traumatisme et à adopter une approche en conséquence.

Cérémonie

Intention très respectueuse à l'égard du protocole. La cérémonie implique une intention de grand respect pour le protocole. La notion de cérémonie est nuancée et

Cadre de la FOMC sur les sages pratiques et la réglementation médicale (approuvé par le conseil d'administration, décembre 2022)
hétérogène; en effet, elle varie d'une communauté autochtone à l'autre. Dans certaines communautés, il s'agit d'un mot protégé qu'on ne doit pas s'approprier.